



Formation

Permis boîte auto

(Permis BEA) – Inscription à partir de 16 ans



850 € TTC

+Frais annexes : 30€ pour chaque passage d'examen chez l'opérateur agréé

Comprenant :

- Frais administratifs
- Fournitures pédagogiques
- 1 évaluation de départ
- 1 formation code pendant 6 mois
- 1 accès code sur internet pendant 6 mois
- **13h** de conduite minimum obligatoire
- 1 accompagnement à l'examen

Pièces à fournir :

- 4 photos d'identité récentes agréées ANTS
- Carte d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture téléphone, internet...)
- Lettre d'hébergement + CNI de l'hébergeur
- Certificat de participation à la JDC (de 17 à 25 ans)
- ASSR2 ou ASR (si 1^{er} permis)
- 1 timbre 20g au tarif normal en vigueur

Modalités de paiement :

- 330€ à l'inscription
- 260€ pour effectuer les 10 premières heures de conduite
- 260€ pour effectuer les 10 dernières heures de conduite

Tarifs valables jusqu'au 1er janvier 2021

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATEGORIE « BEA » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dû à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Des cours sont disponibles sur le compte en ligne de l'élève ou sur un ordinateur à l'auto-école ou dispensés sur R.D.V. par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets dû à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- la pression sociale (publicité, travail...) ;
- la pression des pairs

La formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.